



Auto-entrepreneur et aide juridictionnelle

Par POPO

Je suis auto-entrepreneur ne paye pas la cotisation sociale comme les salarié normal le retraite, chômage etc. donc j'accumule l'argent que je gagne sur mon compte bancaire pour avoir assurer ma vie future. (je n'ai pas immobilier)

Du coup mon épargne qui dépasse 11 262 ? . (plus que 20000 ?)

Est ce qu'il est possible demander aide juridictionnelle ? Ou pas du tout le droit ?

Combien de percent puis je avoir l'aide ?

Par ESP

Bonjour

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, un comptable vous serait certainement utile. Par exemple, concernant votre retraite, vous devriez faire le nécessaire quand même...

Pourquoi avez vous besoin de l'aide juridictionnelle ?

Utilisez ce guide:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074
[/url]